



Nouvelle réunion "RIS AESH-pause méridienne"

jeudi 27 février à 14h en visio

(lien à retrouver sur le site du SNUDI FO 13)

Compte-rendu de la délégation à la DSDEN du 3 février

=> **Un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH,**

=> **Accompagnement effectué par des AESH volontaires pour un contrat de 32H dont 8H sur la pause méridienne.**

Ce sont les revendications portées par les 4 AESH délégués de la RIS du 28 janvier et le SNUDI FO 13, reçus le lundi 3 février par Mme Elisabeth DIB, DSDEN adjointe chargée de l'inclusion, Mme Acloque, secrétaire générale, et Mme Petit-Forestier, chef de service de l'école inclusive.

Nous avons exposé les faits et réaffirmé les revendications des AESH :

Des situations différentes dans les communes du département avec des municipalités qui prolongent les contrats des AESH jusqu'en juin 2025 ; d'autres qui, à partir de février, vont les renouveler à chaque vacances ou mois par mois. Cette incertitude est très angoissante pour les AESH qui ne peuvent se projeter financièrement.

Lors de la RIS du 28 janvier, deux revendications ont été exprimées et qui sont portées par une pétition à l'attention des parents, enseignants et AESH, car tout le monde est concerné par la mise en œuvre de la loi du 28 mai 2024.

Une centaine de signatures, collectées en deux jours, ont été déposées en main propre lors de l'audience.

Les délégués AESH se sont exprimés.

Le sentiment d'être dans le flou depuis des mois a été exposé, la volonté d'être assuré d'avoir ces 24H + 8H et non une possibilité, remise en cause régulièrement.

Les AESH ont fait part du travail de certaines responsables mairies des AESH dans certains secteurs de Marseille qui ont commencé à remplir des grilles évaluant l'autonomie des élèves accompagnés. Les AESH demandent qui va décider qu'il faut une heure, deux heures à un enfant ? La DSDEN 13 ? Aujourd'hui, cela se décide en équipe éducative. Qui va décider que l'agent de restauration sera suffisant pour aider l'enfant pendant la pause méridienne ? N'est-ce pas supprimer le travail de l'AESH, diminuer le nombre d'accompagnants ?

La revendication des 24H temps complet a bien sûr été formulée, même si elle est d'ordre national. Ils ont informé aussi la DSDEN que, sans ce complément de revenus issu de la pause méridienne, un grand nombre d'AESH risquait de démissionner.

La DSDEN n'a rien clarifié !

« Nous sommes là pour vous écouter, nous n'avons pas d'éléments spécifiques aujourd'hui, les textes sont en cours d'élaboration. Le travail avec les mairies est fluide. Le chantier est long et en cours. Depuis la parution du Bulletin Officiel en juillet, il y a eu une réflexion en lien avec les communes. On comprend que cela a pu apporter émois et interrogations pour les personnels AESH. Nous avons aussi

besoin d'informations précises sur l'accompagnement humain nécessaire à chaque enfant. Il est possible que cela ne nécessite pas un temps de deux heures. Nous cherchons l'optimisation, aller vers l'autonomie de ces enfants. Les partenaires sont multiples pour analyser les besoins (municipalité, accompagnement médico-connexé...). On a besoin d'éléments factuels, observables. Vous savez aussi où nous en sommes côté budget, aujourd'hui pas de budget, pas de moyens. On ne peut pas non plus imposer aux communes le renouvellement des contrats. Dès qu'il y aura eu des décisions prises, nous vous les communiquerons. Mais ce n'est pas un dossier qui est sous le tapis, au contraire nous sommes engagés au quotidien dans un travail avec les collectivités et l'académie. »

A la sortie de l'audience, les délégués AESH et le SNUDI FO 13 conviennent :

- + de continuer à faire signer la pétition
- + de proposer une nouvelle RIS AESH pour faire le compte-rendu et décider des suites, le jeudi 27 février à 14h
- + de demander une nouvelle entrevue aux mairies de Marseille et de Châteauneuf les Martigues
- + de contacter les autres syndicats, la FCPE pour organiser une mobilisation dans l'unité et obtenir satisfaction

Signez et faites signer la pétition afin de soutenir les revendications qui concernent les AESH, les enseignants, les élèves et les parents d'élèves !
Préparez la prochaine réunion à la rentrée, envoyez des délégués de vos écoles.

Une des AESH déléguées a lu son témoignage lors de l'audience, le voici en intégralité

Depuis quelques années, certaines AESH sur la base du volontariat accompagnent des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers sur la pause méridienne.

Ce qui équivaut à 8 heures de plus par semaine.

Ces heures supplémentaires permettent :

- + d'accompagner les élèves dans les actes de vie quotidienne,
- + de faciliter les échanges entre l'élève et son environnement,
- + de soutenir l'enfant dans la gestion de ses émotions,
- + de prévenir les situations de conflit, de crise ou d'isolement.

Ces heures permettent aussi :

- + de soulager les familles sur le temps cantine,
- + d'avoir un adulte de plus pendant la pause méridienne, moment de la journée où il y a moins de surveillance car moins d'adultes (le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 30 rationnaires)
- + de rendre le climat plus serein,
- + et bien entendu permet aussi d'améliorer le salaire des AESH.

Pour toutes ces raisons, il faut absolument que ces 8 heures ne soient pas enlevées au temps de présence en classe des AESH. Qu'elles soient intégrées au temps de travail hebdomadaire pour ceux et celles qui le souhaitent (au volontariat). Qu'elles permettent aux AESH d'accéder à une meilleure amélioration. De fait, continuer à favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tous les temps de la journée de l'élève.

Si ces heures ne sont pas intégrées mais soustraites à la journée de l'AESH, ce serait une aberration :

- + une entrave à l'inclusion des élèves en situation de handicap,
- + des heures en moins d'accompagnement sur la journée de l'enfant.

Un manque de considération des familles concernées

Moins d'adultes pendant le temps cantine

Un climat moins serein pour la classe qui accueille les élèves en situation de handicap

Une perte de salaire et un manque de reconnaissance et de considération des AESH

Le danger pour ces élèves qui ne seront plus accompagnés et surveillés par manque d'effectif.